

Le 28 Septembre 2018 à Ganges

Objet : information carte cantine

Chers parents,

Cette année, chaque élève de l'établissement a reçu gratuitement une carte code barre protégée d'un étui plastique lui permettant le passage en cantine ainsi que la comptabilisation informatique de tous ses repas consommés.

Toutes les cartes sont nominatives et personnelles et doivent être en permanence sous la responsabilité de chaque élève. Il sera donc strictement interdit de les prêter.

Aussi, en cas de détérioration ou de dégradation volontaire, de falsification, l'élève porteur sera sanctionné.

Sachez toutefois, qu'en cas de perte, l'élève concerné devra en informer auprès de la vie scolaire le plus rapidement possible, dès lors, un délai d'une semaine lui sera accordé pour qu'il puisse chercher cette dernière et la retrouver.

Passé cette période, une nouvelle carte lui sera automatiquement reproduite et facturée au prix de **5 euros**.

Merci à toutes et à tous de votre compréhension.

Le Chef d'établissement
M. EGEA

